



## COMMUNIQUÉ

### Rémunérations dans la Fonction publique : la grande supercherie ! Mobilisons massivement le 1<sup>er</sup> mai, Décidons de la grève et manifestons le 13 mai pour la Fonction publique !

Lors de la réunion arrachée au Ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification dédiée à « l'agenda social » Fonction publique, la Cgt a porté les sujets sur lesquels il est urgent d'avancer, dont l'ouverture d'une négociation salariale.

Cette exigence de négociation est partagée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agent.es de la fonction publique.

Dans l'agenda social proposé figurent 3 dates de réunion portant le sujet « Rémunérations ». De manière inacceptable, la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) a organisé, ce jour, une première réunion en la limitant au seul versant État de la Fonction publique.

Dans ses interventions, la Cgt a affirmé que la discussion et le processus de négociation ne sauraient être réduits aux seul.es agent.es de l'État et que cette façon de procéder était irrecevable. A l'évidence, le gouvernement et le Ministre Marcangeli veulent briser l'unicité de la Fonction publique en mettant en œuvre une politique salariale différenciée d'un versant aux autres.

A l'opposé de telles orientations, la Cgt Fonction publique réaffirme la nécessité de politiques salariales bénéficiant à l'ensemble des agent.es des trois versants (État, Territorial, Hospitalier) constitutifs de la Fonction publique.

Par ailleurs, la Cgt a dénoncé la production mensongère d'un état des lieux de l'évolution de la politique salariale, éludant, entre autres, la période 2010-2020 pendant laquelle la valeur du point d'indice a été gelée.

La Cgt a réaffirmé l'urgence salariale devant se traduire par des mesures de portée immédiate et à plus long terme :

- Une augmentation immédiate d'au moins 10 % du point d'indice pour aller vers le rattrapage du pouvoir d'achat.
- Un plan pluriannuel de rattrapage salarial public/privé devant se traduire par une hausse de 22 % de la valeur du point.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation.
- La refonte des grilles indiciaires, pour reconnaître les niveaux de qualification et pour garantir un déroulement de carrière correct pour toutes les catégories.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine.
- Le rétablissement du versement de la GIPA.
- Une intégration des primes dans le traitement indiciaire, pour garantir les droits à la retraite.

Le contentieux salarial n'a que trop duré.

**C'est pourquoi la Cgt appelle les personnels :**

- **à participer massivement aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai,**
- **à se réunir dans l'unité la plus large pour décider de la grève et participer aux manifestations du mardi 13 mai.**

Montreuil, le 29 avril 2025